



ERMENONVILLE LA GRANDE

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabrice PELLETIER,

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 09

Pouvoirs : 01

Quorum : 06

Étaient présents : <ul style="list-style-type: none">- M. Fabrice PELLETIER- M. François PELTIER- Mme Roselyne SKAPSKI- M. David JEHANNET- M. Franck PELLETIER- M. Pascal PETEL- M. David GAUTIER- M. Julien MANNEUX- Mme Marie-José BROSSIN	Absent excusé : <ul style="list-style-type: none">- M. Jean-François CHATEL (pouvoir à Roselyne SKAPSKI)- Mme Anne-Laure BOITELET Secrétaire de séance <ul style="list-style-type: none">- M. David GAUTIER
---	---

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 08/04/2025
2. Avenant à la convention cadre : appui aux communes
3. Point sur la mise à disposition d'agents de la Police Municipale de Chartres et présentation du projet de convention
4. Projets d'investissement 2026 : maîtrise d'ouvrage et choix de l'architecte
5. Point sur les travaux et investissements 2024/2025 :
 - Travaux de ravalement et gouttières de l'Église Saint Martin
 - Restauration des baies de l'Église
 - Reprise des concessions
6. Organisation des festivités de la Fête Nationale
7. Informations diverses :
 - Dégradations de la Rue de la Malorne et de la Rue de la Forge
 - Participation employeur : complémentaire santé
 - Remerciements
 - Mutuelle communale
 - Projet d'installation d'un Food Truck
8. Questions diverses

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2025.

Délibération n°12/2025

AVENANT À LA CONVENTION CADRE APPUI AUX COMMUNES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention cadre – Appui aux communes s'achève le 30 juin 2025. Cette convention a pour but de faire bénéficier aux communes membres d'une expertise en matière juridique, ingénierie (projet d'aménagement), d'un service de mise à disposition d'agents administratifs ou de matériel. Monsieur le Maire propose de proroger la convention pour une durée supplémentaire de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **Approuve l'avenant à la convention relative à l'appui aux communes membres pour la proroger de trois ans,**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec Chartres Métropole ainsi que tous les actes y afférents.**

POINT SUR LA MISE À DISPOSITION D'AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE CHARTRES ET PRÉSENTATION DU PROJET DE CONVENTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail sur la mise à disposition d'agents de la Police Municipale de Chartres s'est tenue le 17 avril dernier.

Lors de cette réunion, Monsieur LIZUREY, Président du CISPDR, a précisé que la Police Municipale de Chartres dispose de 24 agents. Le coût financier à prévoir pour la mise à disposition des agents est de 200 Euros par agent et par intervention (soit 4h) avec un minimum de 2 agents.

Toutes les missions entrant dans la compétence des agents d'une Police Municipale (contrôle routier, sécurisation de manifestations, etc...) peuvent être demandées. Dans le cadre de contrôles de vitesse, les agents PM sont habilités à verbaliser. Pour cette mission, il conviendra de le préciser afin que les agents puissent s'équiper du matériel nécessaire. Il sera demandé aux communes membres un délai de prévenance d'au moins trois semaines pour s'assurer de leur disponibilité. Seuls des sanitaires sont à mettre à disposition des agents PM et la commune va devoir s'assurer que son contrat d'assurance couvre bien l'intervention d'agents PM sur son territoire.

Monsieur le Maire précise que Monsieur LIZUREY est actuellement en lien avec la Préfecture de Chartres afin de finaliser la mise en place de la convention.

Certains points, notamment relatifs à l'armement, font encore l'objet de discussions.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2026 : MAÎTRISE D'OUVRAGE ET CHOIX DE L'ARCHITECTE

Dans le cadre du projet d'extension du bâtiment administratif, Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 08 avril 2025, l'assemblée a souhaité faire appel à un architecte.

Monsieur le Maire présente un devis du cabinet AB'CIS, de Bailleau-le-Pin, pour un montant de 5.414 €HT soit 6.496,80 €TTC et un devis du cabinet INTERRELIER, de la Bourdinière Saint Loup, pour un montant de 16.800 €HT soit 20.160 €TTC.

Monsieur le Maire précise que les missions demandées à chacun des cabinets sont identiques à savoir la présentation d'avant-projets (plans) et estimation du coût des travaux. Les documents établis par l'architecte devront permettre à la mairie d'assurer, seule, la maîtrise d'œuvre, de déposer un permis de construire, de publier un marché public et de suivre les travaux.

Délibération n°13/2025

TRAVAUX D'EXTENSION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF – CHOIX DE L'ARCHITECTE

Les travaux d'extension du bâtiment administratif ayant été retenus dans le cadre des projets d'investissement 2026, Monsieur le Maire présente les devis reçus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre et 9 pour) des présents et représentés :

- **Approuve la proposition de l'architecte suivante :**
 - **AB'CIS pour un montant de 5.414,00 €HT soit 6.496,80 €TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document s'y afférent**

POINT SUR LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2024/2025 :

- **Travaux de ravalement de l'Église Saint Martin :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de ravalement sont terminés. La pose de gouttières a également été réalisée par l'entreprise HUET. L'évacuation des eaux pluviales, avec réalisation de tranchées, a été sous-traitée à l'entreprise Cagé. Les travaux seront exécutés dès le 18 juin 2025.
- **Changement des baies de l'Église :** Monsieur le Maire présente à l'assemblée les deux premiers projets de Madame BABET.
L'assemblée n'est pas très sensible à cette présentation mais porte son choix sur le projet n°1 qui fait référence à l'histoire de Saint Martin : son manteau coupé en deux et la sphère de feu qui apparaît lors de l'Eucharistie. Monsieur PETEL demande si Madame BABET aurait éventuellement d'autres modèles à nous proposer. Monsieur le Maire propose de reprendre contact avec elle et invite les élus qui souhaiteraient se rendre à l'atelier.
- **Reprise des concessions du cimetière :** les travaux pourront débuter lors du premier trimestre 2026, après les délais administratifs légaux. Une réflexion sur la suffisance de l'ossuaire actuel sera menée à ce moment-là.

ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

Madame SKAPSKI rappelle à l'assemblée que son choix s'est porté sur un barbecue pour le repas de la Fête Nationale. Le prestataire Fiesta Délices propose donc la formule suivante :

- Barbecue sur remorque : côtes de porc, saucisses couteau, merguez, travers de porc (ribs) et pilons de poulet pour 15 €uros par personne. Accompagnement : pommes de terre en quartier rissolées à la graisse de canard avec ail et persil en poêle géantes ou haricots verts ou ratatouille pour 4 €uros par personne. Soit un total de 19 €uros.

Monsieur le Maire rappelle qu'un barnum sera installé. Il rappelle également les tarifs des participations des convives déterminés lors de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril 2025 :

	Adulte	Enfant de 7 à 14 ans
Habitants de la commune	13 €	7 €
Habitants hors commune	18 €	7 €

INFORMATIONS DIVERSES :

- Dégradations de la Rue de la Malorne et de la Rue de la Forge : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis de l'entreprise Cagé a été signé et les travaux commandés.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les collectivités territoriales auront l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents à compter du 01/01/2026 pour le risque « santé ». Un projet de délibération a été adressé au Comité Social Territorial pour la prochaine réunion qui se tiendra le 23/06/2025. Le montant proposé est 20 €. Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal l'avis du CST sera rendu et l'assemblée pourra délibérer.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements qu'il a reçu de l'association Gymtao28 et de la Gym Volontaire suite à l'attribution de subventions.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par une administrée de la commune pour la mise en place d'une « Mutuelle Communale ». Après avoir informé les membres du Conseil Municipal sur la démarche, Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus et à l'unanimité des présents et représentés, aucune suite ne sera donnée à la demande.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une administrée a sollicité la mairie pour obtenir l'autorisation d'installer son futur Food-Truck sur la Place de la Mairie et pour obtenir également la délivrance d'une licence III (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.). Il n'existe, à ce jour, aucune licence sur le territoire communal et Monsieur le Maire peut délivrer une licence III par tranche de 450 habitants. Le projet est de proposer des produits locaux dans les jardins d'entreprises. Les invendus pourraient être proposés aux administrés de la commune sous forme de paniers. Les membres du Conseil Municipal sont favorables à ce projet et autorisent l'administrée à occuper le domaine public à titre gracieux.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait remarquer que les riverains n'entretiennent pas (balayage, désherbage, démoussage) suffisamment la/le devanture/trottoir de leur propriété.
- Madame BROSSIN demande s'il sera possible, via Panneau Pocket, d'organiser une visite de l'Église Saint Martin pour la population. Monsieur le Maire précise que les travaux réalisés n'ont concernés que l'extérieur mais que l'accès à l'Église Saint Martin peut être rendu libre lors des festivités de la Fête Nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

Le Maire, Fabrice PELLETIER

Le secrétaire de séance, David GAUTIER

